

DIRAP : Réaction au projet ADP Aménagement CDG 2050

Un projet incohérent avec les attentes des populations (préserver la santé et la planète).

ADP a ouvert une concertation publique du 8 avril au 8 juillet 2025 sur le projet de développement de l'aéroport de Roissy CDG.

<https://cdgetvous.groupe-adp.com/>

Ce projet traduit une volonté d'augmenter le trafic aérien en Ile-de-France : + 19 % de trafic en nombre de mouvements d'avions en 2050, soit 592 000 avions contre 505 000 en 2019.

Il aura des conséquences désastreuses sur le climat, la pollution de l'air et les nuisances sonores, donc sur la santé des Franciliens.

Les populations du Vexin Français et des villes limitrophes subiraient plus de survols par les avions de Roissy. Les atteintes à la santé du fait des émissions d'oxydes d'azote, de particules fines et ultrafines, seraient augmentées.

La santé est un droit, elle ne peut pas être négociée au prétexte d'un avantage concurrentiel sur d'autres aéroports.

Par ailleurs l'objectif de réduire l'incidence sur le climat ne serait pas tenu car l'utilisation annoncée des Carburants d'Aviation « Durables » et de l'hydrogène ne peut pas à la fois réduire les émissions actuelles et compenser la hausse de trafic annoncée.

Par ce projet, ADP ignore la charte de l'environnement adossée à la constitution française, Article 1er « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » et ignore la Convention Européenne des Droits de l'Homme, Article 8 « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

La DIRAP, comme de nombreuses associations défendant l'intérêt et la santé des populations riveraines, exige d'ADP l'annulation de ce projet et la mise en place d'une exploitation de l'aérodrome avec un couvre-feu de 8 heures consécutives, de 22h00 à 6h00, et un plafonnement à 440 000 mouvements annuels. Elle demande à l'Etat de faire respecter la loi et d'assurer son rôle de protection de la population en faisant appliquer cette exigence.